Décision n° 2020-1059 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 23 septembre 2020 abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 23 septembre 2020,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2020-1059
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 23 septembre 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199204133	DELATTE YVES	78 HOUILLES	2 UHF
200101914	CMI PUBLISHING	92 LEVALLOIS-PERRET	3 UHF
200700042	SADE CIE GENERALE DES EXPLOITATIONS DE L'EST DE LA FRANCE	68 ALTKIRCH	1 UHF
200700133	TRANSDEV AEROPORT PERPIGNAN	66 PERPIGNAN	1 VHF
200700371	T.H.K.	75 PARIS 8	2 UHF
200701786	PHILIBERT ET ASSOCIES	63 CLERMONT-FERRAND	4 UHF
201100378	EXHIBITION CONSULTANT INTERNATIONAL	06 BIOT	2 UHF
201100772	EFFIKAS	75 PARIS 2	2 UHF
201301141	CLUB BRETAGNE SECURITE SIGNALEURS OFFICIELS - REGION OUEST	56 PRIZIAC	1 VHF
201500571	CAP TRANSPORT NOUVELLE GENERATION	97 LES ABYMES	2 VHF
201500675	SECURI FRANCE	83 LA FARLEDE	1 UHF
201700384		51 VITRY-LE-FRANCOIS	1 UHF
201701233	COLAS RAIL	35 RENNES	6 UHF
201701309	MDC-SECURITE INCENDIE	75 PARIS 7	1 UHF
201801232	BATEG	93 SAINT-OUEN	7 UHF
201900048	ZOO DU BOIS D'ATTILLY	77 FEROLLES-ATTILLY	1 UHF
201900336	A A TAXIS VERSAILLES	92 MEUDON	2 VHF